



acte notarié de séparation

Par **calimerette**, le **28/09/2009** à **23:40**

le jugement pour la liquidation des biens en indivision et les créances entre époux est aux mains du notaire désigné par la chambre des notaires sur demande du juge depuis début avril 2009.

je n'arrive pas à faire avancer l'acte notarial.lorsque je téléphone les réponses sont nous nous en occupons...cela va faire maintenant 6 mois tout est dans le dossier qui à été remis au notaire.

je ne sais plus quoi faire pour que cet acte soit fait .

je subis un préjudice moral et financier pouvez vous me conseiller sur la démarche à suivre
merci